

## Fiche calcul mensualisation

L'accueil s'effectue sur 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs

### ACCUEIL VARIABLE

(Au moins 2 rythmes hebdomadaires - Inférieur ou égal à 46 semaines travaillées par an)

Mensualisation calculée du ...../...../..... au ...../...../.....

Absence de l'enfant plus de 5 semaines sur une période de 12 mois d'accueil consécutifs.

#### → Calcul du nombre de semaines travaillées par an :

52 semaines par an - ..... semaines d'absences prévisibles de l'enfant = ..... semaines travaillées par an  
quels que soient les motifs (congés des parents, RTT)

Soit ..... semaines d'accueil pendant l'école et ..... semaines d'accueil pendant les vacances scolaires

#### → Planification des semaines d'absence :

Du côté de l'assistant maternel	Du côté des parents

#### → Calcul de la mensualisation :

##### → Rythme 1

..... heures hebdomadaires X ..... Semaines travaillées = ..... heures rémunérées/mois  
12mois

##### → Rythme 2

..... heures hebdomadaires X ..... Semaines travaillées = ..... heures rémunérées/mois  
12mois

##### → Rythme 3

..... heures hebdomadaires X ..... Semaines travaillées = ..... heures rémunérées/mois  
12mois

→ Total d'heures mensuelles = ..... h / mois (additionner les différents rythmes)

→ Salaire mensuel brut = .....h X ..... Salaire horaire brut = .....€

→ Salaire mensuel net = .....h X ..... Salaire horaire net = .....€

#### DÉCLARATION PAJEMPLOI

→ Nombre d'heures normales : .....

→ Nombre de jours d'activité\* : .....

(\* Nombre de semaines travaillées X nombre de jours d'activité hebdo ÷ 12 mois)

#### → Observations :

.....  
.....  
.....

# EXEMPLE

## Fiche calcul mensualisation

L'accueil s'effectue sur 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs

### ACCUEIL VARIABLE

(Au moins 2 rythmes hebdomadaires - Inférieur ou égal à 46 semaines travaillées par an)

Mensualisation calculée du 01/09/N au 31/08/N+1

Absence de l'enfant plus de 5 semaines sur une période de 12 mois d'accueil consécutifs.

→ Calcul du nombre de semaines travaillées par an :

52 semaines par an - 6 semaines d'absences prévisibles de l'enfant = 46 semaines travaillées par an quel que soient les motifs (congrés des parents, RTT)

Soit 36 semaines d'accueil pendant l'école et 10 semaines d'accueil pendant les vacances scolaires

→ Planification des semaines d'absence :

Du côté de l'assistant maternel	Du côté des parents
1 <sup>ère</sup> semaine des vacances de Noël	idem
2 <sup>ème</sup> semaine des vacances de Février	idem
3 premières semaines d'Août	idem
	1 <sup>ère</sup> semaine des vacances de la Toussaint
→ Soit 6 semaines d'absence au total : 5 semaines en commun + 1 supplémentaire pour les parents	

→ Calcul de la mensualisation

(À savoir : dans l'exemple 2 rythmes à raison d'1 semaine/2 15h en alternance avec 30h sur 5 jours par semaine) :

→ Rythme 1

15 heures hebdomadaires X 36 Semaines travaillées = 45 heures rémunérées/mois  
12 mois

→ Rythme 2

30 heures hebdomadaires X 10 Semaines travaillées = 25 heures rémunérées/mois  
12 mois

→ Total d'heures mensuelles = 45 h + 25 h = 70 h / mois

→ Salaire mensuel brut = 70 h X 3.98€ Salaire horaire brut = 278.60 €

→ Salaire mensuel net = 70 h X 3.10 € Salaire horaire net = 217 €

#### DÉCLARATION PAJEMPLOI :

→ Nombre d'heures normales : 70 h

→ Nombre de jours d'activité\* : 19 jrs

(\*46 semaines X 5 jours d'activité ÷ 12 mois) → Salaire net mensuel : 217 €

→ Observations :

.....  
.....  
.....